Dans le cadre de la prestation de services au Service correctionnel du Canada (SCC), Bridges of Canada Inc. embauche des aumôniers en milieu correctionnel pour répondre aux besoins religieux et spirituels des délinquants.

Les postes dans la région de l'Atlantique et au Québec sont bilingues.

Bridges of Canada Inc. est une organisation nationale à but non lucratif qui aide des personnes et des familles aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou de criminalité à se réhabiliter. Pour ce faire, nous misons sur une approche globale, ou holistique, et un continuum de soins et de services comprenant des programmes de traitement en établissement axés sur le traumatisme, des camps jeunesse et des services d'aumônerie pluriconfessionnels qui ont cours dans les établissements correctionnels et en contexte de réinsertion sociale.

L'énoncé des travaux qu'a fourni le SCC est un document juridiquement contraignant qui énonce et définit la portée, les activités et les produits livrables des aumôniers fédéraux. Le Service correctionnel du Canada (SCC) requiert des services d'aumônerie intégrés dans ses établissements à la grandeur du pays.

La suite du présent document présente des extraits de cet énoncé des travaux. Les candidats seront ainsi plus en mesure de bien comprendre les fonctions, les tâches, les attentes et les exigences du poste d'aumônier en milieu carcéral. Une copie complète de cet énoncé des travaux peut être demandée par l'entremise de notre service des ressources humaines, ou obtenue à partir du site Web de SCC.

Dans les extraits suivants, le terme « aumônier » désigne un employé de Bridges of Canada. Bridges of Canada est un entrepreneur qui fournit des services dans les milieux correctionnels de Service correctionnel Canada. Par conséquent, un « aumônier » qui agit à titre d'employé de Bridges of Canada est également un « entrepreneur », et non un membre du personnel du SCC.

Objectif

Fournir des services religieux et spirituels aux délinquants sous responsabilité fédérale de toutes les confessions demeurant dans des établissements du SCC.

Tâches

Les aumôniers doivent s'acquitter des tâches suivantes :

Présence visible

Assurer la présence active d'un aumônier à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, ce qui comprend notamment :

a) être présent et visible partout dans l'établissement, afin de rappeler la dimension spirituelle de l'existence, tout en utilisant des stratégies réparatrices globales;

b) être disponible lorsque les opérations de l'établissement sont interrompues afin d'offrir des soins et du soutien spirituels aux détenus pour répondre à des situations de crise uniques et délicates comme des décès en établissement, des incidents critiques et d'autres perturbations;

c) fournir des services d'intervention dans les cas de deuil, de maladie, de désespoir, de décès, de colère, de dépression, de refus de libération conditionnelle ou de tentative de suicide;

d) à l'arrivée de tous les détenus admis à l'unité opérationnelle, leur présenter les services d'aumônerie dont ils peuvent se prévaloir;

e) offrir des services de soutien spirituel individuellement et en groupe;

f) tenir des rencontres spirituelles, en présentant une interprétation théologique et réparatrice du sens de l'existence en ce qui a trait au pardon, à la culpabilité, à la colère, à l'hostilité, à la douleur, à la souffrance, à la honte, à la puissance, à la grâce, à l'assurance, à l'acceptation, à la mort, à la confiance, à la santé, au deuil et aux autres éléments importants de la vie et de l'expérience des êtres humains;

g) faire partie d'une équipe multidisciplinaire et, au besoin, consulter les employés, les entrepreneurs et les groupes appropriés, notamment des Aînés autochtones, des enseignants, des comités consultatifs de citoyens, des membres de comités interconfessionnels, des représentants de groupes confessionnels et des groupes communautaires, ou aiguiller des personnes vers eux;

h) expliquer la dimension prophétique des traditions spirituelles et religieuses ayant trait au milieu correctionnel et judiciaire;

i) aider les détenus à aborder les problèmes de foi, y compris les relations personnelles et spirituelles;

j) fournir un soutien aux familles des délinquants lorsqu'elles en font la demande;

k) promouvoir les principes et les pratiques de la justice réparatrice.

Offices religieux, rites, rituels et accommodements religieux

Préparer, faciliter, animer et coordonner les services religieux, les rites et les rituels en fonction des besoins des détenus tout en veillant au respect des principes du service axé sur la clientèle, ce qui comprend notamment :

a) offrir les services religieux adaptés au milieu correctionnel, y compris les services destinés à souligner les événements marquants au sein de l'établissement;

b) consulter les représentants officiels des groupes confessionnels au sein de la population carcérale au sujet des services religieux, des rites, des rituels et d'autres obligations pour les offices individuels et en groupe ainsi que lors de fêtes religieuses et de journées ou d'événements marquants tout au long de l'année;

c) coordonner les contacts et les visites des détenus avec des intervenants de leur groupe confessionnel qui leur offrent un soutien;

d) faire en sorte que les lieux sacrés de l'établissement soient accueillants, respectueux et adaptés à la diversité religieuse des détenus, et à ce qu'ils soient utilisés en conséquence;

e) traiter les demandes d'accommodements religieux des détenus conformément aux politiques et aux procédures du SCC.

Éducation religieuse et spirituelle

Faciliter, coordonner et fournir des activités religieuses et spirituelles adaptées aux détenus, ce qui comprend notamment :

a) concevoir, élaborer, coordonner, diriger, évaluer et modifier des programmes et des activités d'éducation religieuse et spirituelle;

b) coordonner, diriger et animer des séances de prière et d'étude, et des groupes sur l'épanouissement personnel;

c) faire l'acquisition et la distribution de manière indépendante de documents, de fournitures et d'objets à caractère religieux et spirituel. Bridges of Canada et ses aumôniers doivent prévoir les fournitures dont ces derniers auront besoin pour accomplir leurs tâches, ce qui comprend des articles comme des livres, des bougies, des ressources scripturaires et théologiques pour diverses traditions religieuses.

Participation de la collectivité Interagir et dialoguer avec les membres de la collectivité, y compris ceux de divers groupes confessionnels, en ce qui concerne leurs rôles dans les processus d'aumônerie et de justice réparatrice. À cette fin :

a) accepter les invitations à parler devant des rassemblements religieux et spirituels et agir à titre de personne-ressource lors de réunions dans la collectivité;

b) rencontrer les chefs religieux et spirituels locaux;

c) recruter, sélectionner, former et gérer des bénévoles compétents appelés à participer aux activités parrainées par l'Aumônerie;

d) promouvoir les principes, les pratiques et les activités de la justice réparatrice;

e) établir des partenariats dans le cadre de projets de réinsertion sociale avec des groupes confessionnels afin d'apporter un soutien confessionnel aux délinquants en transition vers la collectivité et de favoriser leur réinsertion sociale;

f) accompagner les détenus bénéficiant de permissions de sortir, ou coordonner des permissions de sortir, à des fins religieuses ou de réadaptation.

Intégration de l'aumônerie

Intégrer les services d'aumônerie à la vie dans l'établissement, en s'entretenant régulièrement avec tous les employés et en participant aux réunions qui peuvent être justifiées par le rôle que les employés et les détenus attribuent à l'aumônier. À cette fin :

a) rencontrer la direction de l'établissement pour discuter de la façon dont le travail de l'Aumônerie s'intègre aux plans et aux stratégies de l'établissement et en assurer la planification;

b) préparer et mettre en œuvre le plan annuel de prestation de services de l'établissement décrivant les priorités, les stratégies et les horaires des services d'aumônerie; prôner un ensemble de valeurs qui reflètent les principes et les pratiques de la justice réparatrice en participant pleinement à la vie de l'établissement;

c) se conformer à toutes les politiques et procédures du SCC nécessaires à la fonction d'aumônerie dans le respect des paramètres de sûreté et de sécurité de l'établissement;

d) participer de façon ponctuelle au processus de gestion de cas, en particulier lorsque les interventions sont fréquentes auprès du détenu;

e) représenter la mission, les valeurs et l'éthique du SCC lorsqu'il s'agit de fournir des services d'aumônerie;

f) agir à titre de personne-ressource auprès des comités de l'établissement et lors des réunions, afin d'insister sur la dimension spirituelle de l'existence, tout en prônant l'adoption d'une approche réparatrice globale pour travailler auprès des délinquants et contribuer à leur réinsertion sociale en toute sécurité;

g) participer à la résolution des crises et des situations d'urgence, surtout lorsqu'une relation ou un échange particulier s'est établi avec les détenus concernés, et offrir des soins et un soutien spirituels aux délinquants et aux membres de leur famille, suivant les besoins;

Qualifications des aumôniers

Bridges of Canada doit fournir des représentants officiels, professionnels et qualifiés (ROPQ) des communautés religieuses et spirituelles du Canada comme ressources pour offrir des services d'aumônerie en établissement.

Cela exige habituellement d'avoir reçu une ordination, d'avoir prononcé des vœux perpétuels ou d'avoir obtenu l'autorisation d'exercer de l'un des groupes confessionnels ou spirituels du Canada.

Bridges of Canada a la responsabilité de s'assurer que tous les aumôniers proposés ont les qualifications minimales suivantes :

a) Tout candidat doit posséder un minimum de 3 années d'expérience **rémunérée** de la prestation de services religieux ou spirituels en tant que ROPQ de son groupe confessionnel ou spirituel.

Le candidat au titre d'aumônier doit fournir un **curriculum vitæ** qui comprend ce qui suit :

i. le nom du candidat, de l'organisme religieux et l'endroit où les services ont été fournis;
ii. les dates de début et de fin de l'engagement;
iii. un bref résumé des travaux réalisés par le candidat durant l'engagement pour lequel ladite expérience a été obtenue;

iv. la date (mois et année) à laquelle le candidat est devenu ROPQ, ainsi que son titre professionnel ou rôle religieux.

Le candidat doit fournir une **lettre de mandat** émise par son groupe confessionnel ou spirituel, devant comprendre les éléments suivants :

i. Le nom et le titre professionnel officiel du candidat, son titre ou son rôle dans son groupe confessionnel ou spirituel (p. ex., imam, rabbin, prêtre, diacre, ordination du clergé);
ii. Une confirmation que le candidat possède les études, l'expérience et les qualités personnelles requises et répond à toute autre exigence en tant que ROPQ pour pratiquer des rites religieux et spirituels, observer des rituels, célébrer des offices et respecter d'autres obligations au nom de votre groupe confessionnel ou spirituel;
iii. Le nombre d'années de service du candidat en tant que ROPQ au sein de votre groupe confessionnel ou spirituel;
iv. Une confirmation que le candidat est actuellement mandaté et autorisé par son groupe confessionnel ou spirituel pour agir à titre de ROPQ;
v. Une confirmation que le candidat été rémunéré pour avoir pratiqué des rites religieux ou spirituels, observé des rituels, célébré des offices et respecté d'autres obligations au nom du groupe confessionnel ou spirituel (cela comprend le traitement, le salaire horaire, les honoraires ou l'allocation, les biens et/ou les services en nature);
vi. Une confirmation que le groupe confessionnel ou spirituel mandate et autorise le candidat à agir à titre d'aumônier dans un établissement fédéral, et que la personne est apte à fournir des services religieux et spirituels dans un milieu correctionnel interconfessionnel, multidisciplinaire et réglementaire.

La lettre doit être rédigée en français ou en anglais sur du papier à en-tête du groupe confessionnel ou spirituel, signée et datée. La lettre doit être datée d'au plus 6 mois avant la date de début du candidat.

Nous invitons tous les candidats intéressés à communiquer avec notre service des ressources humaines à HR@Bridgesofcanada.com. Les candidats pourront ainsi recevoir des renseignements utiles et un guide pour vérifier que leur dossier de candidature satisfait aux exigences de l'examen de l'admissibilité au poste.